

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2019/06

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 juillet 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Guy
M. BISSAY David
Mme SERRAILLE Joëlle
M. MUZELLE Robert
Mme PERIAT Véronique

Excusés :

M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)
M. TRIBOLET Didier

Secrétaire : SERRAILLE Joëlle

ORDRE DU JOUR :

- Travaux centre bourg
- Voirie : prestations extérieures - Embauche d'un jeune en août
- Signalétique touristique
- Ecole : travaux – remise de diplômes
- Fleurissement
- Centre technique départemental
- Station TOTAL
- Souscription église
- Convention free pour antenne sur ZA les 4 croix
- Commerces
- Initiative Loire et Forez Est : Action commerces
- Bail « Zou-Loups Canins »
- Installation classée : société Roland VIGNON à CHAMBON LONGESSAIGNE
- Installation classée : GAEC DUPERRAY
- FOREZ EST : Organe délibérant des EPCI : (droit commun 71 conseillers ou accord local)
- Forez Est : Fibre optique
- Forez Est : Avis sur le transfert de 4 crèches et d'un point rencontre
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Questions diverses
 - Formations secouristes
 - Eoliennes
 - Bâti Foncier

⇒ Démission de Chantal Rodet.

Mme Chantal RODET a présenté sa démission à Mme le Maire par courrier en date du 28 mai 2019. Le Conseil Municipal fonctionnera à 14 au lieu de 15, jusqu'aux prochaines élections.

⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 28.05.2019

28 mai 2019	
2019.05.01	Demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité 2021 concernant les projets "Réfection vestiaires salle des sports, désamiantage et re couverture du préau de l'école, pose d'un châssis fixe vitré à la halle du randonneur

1. Travaux du Centre Bourg

Les travaux se terminent. La maison Blein ainsi que les murs mitoyens sont en cours de reprise, après la destruction des anciens abattoirs, afin que le visuel de la place soit correct. Le mur mitoyen avec Mme Hofstetter sera repris en totalité par Loire Habitat lors de la reconstruction du mur des logements. La réception du chantier devrait intervenir la semaine prochaine.

Le terre-plein devant la maison sera mis en défens par des barrières de chantier afin de protéger les merlons érigés pour retenir les eaux de pluie en cas de fortes chutes ou d'orage. Elles resteront en place jusqu'à ce que Loire Habitat prenne la suite.

La rue sera élargie car la reconstruction suivra l'alignement, et le trottoir sera continué jusqu'en bas. Le terrain sera vendu à Loire Habitat en tenant compte de cette configuration.

Le parking de la salaison est en travaux et de ce fait, les salariés se garent rue des Fayolles, vers le lotissement, des deux côtés de la rue, ce qui est dangereux. Madame le Maire explique que les travaux vont se terminer prochainement et le parking deviendra à nouveau disponible. Pour les personnes qui désirent se rendre au cimetière, il existe toujours la possibilité de se garer le long de la rue à droite du cimetière (ancien accès à la carrosserie Imbert).

2 Voirie : prestations extérieures - Embauche d'un jeune en août

Prestations extérieures : Mr Perret a été mandaté pour la tonte des talus et des sentiers pédagogiques à la tour et à Fontbonne. Il intervient avec son rotofil, cette prestation a été effectuée à un prix et un délai raisonnables.

Charles Collomb viendra renforcer l'équipe au mois d'août pour s'occuper notamment des massifs qui seront présentés en septembre au jury du concours de la 1^{ère} fleur.

Le Conseil Municipal approuve l'embauche d'un jeune au mois d'août.

M. POIRON signale que 5 boucs ont été mis dans la butte du Viallet. D'autre part, il a été décidé de profiter du chantier de la station d'épuration pour solliciter BALMONT pour réaliser des saignées sur certains chemins.

Les agents de la voirie interviennent pour l'enrobé à froid et l'élagage des chemins avec l'épareuse.

Les travaux de voirie 2019 seront réalisés par EIFFAGE, conformément à l'accord signé par Forez Est : Chemin des Fontanettes et enrobé sur la rue Jacques Vergnier, du rond-point jusqu'au lotissement J. Vergnier.

Le chemin Buron, partie haute et partie basse, fera l'objet d'un seul chantier l'année prochaine, de façon à optimiser les coûts.

La réfection des trottoirs devant les commerces, côté gauche en montant, sera réalisée soit cette année, soit l'année prochaine.

A l'emplacement de l'hôtel PERRIER, de bons matériaux de remblaiement ont été utilisés, ceux-ci pourront être réutilisés dans les chemins lors de la construction de Loire Habitat.

3 Signalétique touristique

La signalétique touristique a pris un peu de retard, elle ne pourra être posée qu'en septembre. Il s'agit d'un dossier avec le Département et la Région, dans le cadre du village Sport nature. Pour cet été, des affiches sur les animations seront posées comme les années précédentes sur les panneaux d'information existants.

Les deux banderoles ont été posées aux deux entrées du village, pour affirmer l'identité de VIOLAY. Elle a été conçue par la personne qui s'occupe de la signalétique.

4 Ecole : travaux – remise de diplômes

Travaux :

Salle informatique : Les fenêtres seront posées dans la salle d'informatique avec le remplacement de la porte, qui n'a plus d'utilité, par une fenêtre, ainsi que l'isolation du mur qui sera réalisée par les agents de voirie. Toutes les fenêtres seront désormais changées et auront double vitrage et isolation.

Un meuble devra être soit acheté soit fabriqué par les agents pour la classe de maternelle.

Deux paillassons seront à poser à chacune des deux entrées.

Projet Ecole numérique : Le projet a été accepté et trois vidéoprojecteurs seront installés dans les classes de GS/CP, CE et CM. Trois tableaux blancs seront également fixés dans la classe de maternelle, des GS/CP et dans la salle d'évolution.

Les bureaux des CE seront à renouveler au cours de l'année 2020-2021 (Voir s'il est possible de ne changer que les plateaux en bois ou à remplacer totalement).

Comme l'an passé, un diplôme de passage en 6^e a été distribué aux 13 élèves qui partent. Un petit goûter a été proposé aux enfants vendredi matin.

5 Fleurissement

Mme ESCOFET explique qu'une réunion a eu lieu pour l'organisation de l'entretien courant des fleurs. Le village a été réparti entre bénévoles de la commission de fleurissement. La grêle a causé un moindre mal sur les plantations.

Le jury départemental interviendra en août puis le 10 septembre le jury pour la 1^{ère} fleur, pour le concours communal le jury passera au cours de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

Mme le Maire explique que le jury régional porte une attention toute particulière à la communication sur l'écologie et le développement durable, notamment le fauchage raisonné, le zero-phyto, l'arrosage par l'eau de source et l'éco pâturage. Il est important de communiquer avec la population à ce sujet.

M. POIRON souligne l'importance de l'intervention des bénévoles compte tenu de la diminution des effectifs du service voirie. Mme COLLON rappelle que l'entretien des trottoirs est de la responsabilité des habitants et que chacun devrait désherber et nettoyer la partie qui lui revient.

6 Centre technique départemental

Mme le Maire a signé la vente des deux lots sur la ZA des Gagères avec le Département. Le centre technique départemental (ex-DDE) sera donc déplacé après la construction du nouveau centre fin 2020. Mme le Maire présente les plans du projet au Conseil Municipal. L'avantage est que l'on garde le centre technique sur la Commune, contrairement au projet datant de 2008 qui supprimait le centre pour le regrouper à Machézal. Les travaux du nouveau centre départemental devraient débuter en octobre/novembre.

Il reste 4 lots à vendre sur la ZA les Gagères. Ces lots seront commercialisés par FOREZ EST, qui devient compétente pour l'économie et qui rachètera ces 4 lots à la Commune en fin d'année.

Il convient de réfléchir à la nouvelle destination de l'ancien centre. Mme le Maire propose trois applications :

- Un local pour les jeunes avec l'emplacement du city park et, si possible, la transformation du mur en mur d'escalade, ce mur ayant tout son intérêt

pour la protection contre le vent du nord. L'intérêt est la situation au centre du village, pas de terrassement à faire, d'où un coût moindre pour le city park.

- Un local pour la chasse, avec la possibilité de dépecer le gibier en toute sécurité. Le parking de la place Fouillat est de surcroît à proximité immédiate.
- Les deux parties avec les grands portails pourraient être destinées à des ateliers artisanaux, ateliers partagés, permettant à de jeunes artisans de s'installer pendant 2 à 3 ans, le temps de se faire une clientèle et de pouvoir s'installer durablement sur la Zone d'activité.

7 Station TOTAL

Les orages ont créé des dysfonctionnements. Le volume vendu tourne autour de 30 000 litres avec une baisse en février 2019, et une rupture de l'évolution suite au blocage des raffineries par les gilets jaunes.

De manière générale le volume vendu donne entière satisfaction.

8 Souscription église

La commission de la Fondation du Patrimoine nous a demandé de prévoir l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Mme le Maire a RV avec l'ABF le 31 juillet. Ensuite, la commission se réunira pour définir les modalités de la souscription.

9 Convention free pour antenne sur ZA les 4 croix

FREE veut implanter une antenne à proximité de l'entrée du tunnel de l'A89. Plusieurs terrains ont été prospectés et le virage supérieur de la voie descendant au tunnel pourrait parfaitement convenir.

Free propose de signer une convention pour une durée de 12 ans, le montant du loyer proposé est de 3 000 €/an.

L'Etat a donné son accord pour la rétrocession des terrains par les ASF à la commune et cette rétrocession devrait pouvoir intervenir dès que la division parcellaire aura été entérinée par le Notaire, et que l'enregistrement cadastral aura été fait.

Mme le Maire explique qu'elle a envoyé un courrier à FOREZ EST pour que cette ZA reste la propriété de la Commune.

Jusqu'à présent, Free était positionné sur les antennes existantes d'Orange, mais Orange ne les accepte plus et de ce fait, ils doivent installer leur propre antenne dans des endroits stratégiques pour en mettre le moins possible.

Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention.

Pour : 13

Contre : 1 (C. COLLON)

10 Commerces

Pour rappel : la commune et FOREZ EST versent la même somme, qui est doublée par la Région. Pour la commune, l'aide doit représenter 10% du coût des travaux avec un plafond fixé à 2.000 euros.

Pour l'instant un commerçant a fait une demande d'aide au titre de la revitalisation des commerces en centre bourg. Trois autres ont manifesté leur intérêt pour cette aide.

11 Initiative Loire et Forez Est : Action commerces

Autres aides pour les commerces possibles : Initiative Loire propose une aide sous forme de prêt à taux zéro variant de 7.000 à 14.000 euros, remboursable sur 5 ans. FOREZ EST se propose de compléter cette aide par un autre prêt à taux zéro de 6.200 euros, remboursable sur 4 ans.

Cela peut être demandé pour les façades ou aménagements intérieurs des commerces situés dans le centre bourg.

Mme le Maire signale que deux personnes sont éventuellement intéressées par le commerce de M. BERGER suite à l'annonce passée sur TF1.

12 Bail « Zou-Loups Canins »

Sébastien LUTZ s'est installé au pied de la tour Matagrin afin de proposer une activité avec ses chiens de traîneaux. Un bail a été signé pour la mise à disposition du terrain les mois d'été, jusqu'en septembre prochain, moyennant un loyer forfaitaire de 50 €.

Son activité consiste en cani-thérapie auprès des personnes handicapées, mais pas seulement, auprès de toute personne stressée. Des cani-randos sont également proposées, ainsi que des bivouacs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le bail à l'unanimité et autorise le Maire à la signer.

13 Installation classée : société Roland VIGNON à CHAMBON LONGESSAIGNE

Enquête publique sur le projet consistant à étendre l'activité de son élevage de volailles de chair.

Mme le Maire explique que la Commune de VIOLAY est amenée à donner son avis compte tenu du fait que des terrains sont dans un périmètre de 3 km de VIOLAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité.

14 Installation classée : GAEC DUPERRAY

Enquête publique concernant le projet de construction de bâtiments pour son élevage des vaches laitières sur le territoire de St-Cyr-de-Valorges.

Violay étant concernée par le rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet, le conseil municipal doit émettre son avis. Mr Guy Perrier faisant partie du GAEC ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité.

15 FOREZ EST : Organe délibérant des EPCI : (droit commun 71 conseillers ou accord local)

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur la future composition du conseil communautaire de la communauté de Communes Forez Est, en prévision des élections de 2020, qui peut être fixée selon deux modalités distinctes en tenant compte des dispositions suivantes :

Les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI de mars 2020 sont basées sur 3 principes généraux :

- La répartition doit tenir compte de la population de chaque commune,
- Chaque commune dispose d'au moins un siège,
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

➤ **Par application de droit commun**

Nombre fixé en fonction de la population puis corrigé en fonction de la situation particulière de l'EPCI. Dans ce cas, la composition de l'organe délibérant est arrêtée par le Représentant de l'Etat selon les modalités de l'article L5211-6-1

➤ **Par application d'un accord local**

Les communes peuvent, par accord obtenu à la majorité qualifiée des conseils municipaux (moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale ou l'inverse) bénéficier d'un maximum de 25 % de sièges supplémentaires en sus de l'application des règles du tableau et d'un siège minimum par commune.

Actuellement, il y a 71 conseillers communautaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, opte à l'unanimité, pour le droit commun.

16 Forez Est : Avis sur le transfert de 4 crèches et d'un point rencontre

Les crèches de Panissières, Balbigny, Rozier-en-Donzy, St Marcel de Félines, et le point rencontre de Veauche, vont être transférés à la communauté de Communes avec le personnel. Ils restent sur leur lieu d'existence mais ils ne seront plus gérés par les Communes mais par la Communauté de Communes. Cela correspond à la loi du 07 août 2015.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

17 SIEL : Fibre optique

M POIRON explique qu'il y aura une réception terrain. Il y a eu encore des dégâts et ils ont dû réparer à nouveau.

Mme le Maire ajoute que le point de mutualisation est sous tension et des opérateurs se sont déjà installés.

Une réunion d'information aura lieu en septembre.

18 Renouvellement de la ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie a été sollicitée l'an dernier. Elle arrive à échéance en septembre.

Mme le Maire signale à l'assemblée qu'il conviendrait de la renouveler compte tenu du fait que des subventions ne sont pas encore rentrées, des ventes de parcelles boisées et la cession de la ZA devraient rentrer en fin d'année.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

19 Questions diverses :

Formations secouristes : une formation aux premiers secours, de deux heures, sera proposée aux habitants à partir de septembre. Les employés communaux suivront tous cette formation pour répondre à la réglementation. Les habitants intéressés devront se faire connaître auprès de la Mairie.

Eoliennes : Leur nombre a été fixé à 7, au lieu des 8 initialement prévues. Le dossier sera déposé en Préfecture en septembre, ensuite 18 mois seront nécessaires à l'instruction, avant l'enquête publique qui aura lieu fin 2020.

Bâti Foncier

Bâti Foncier apporte vendredi, en Mairie, les plans des quatre maisons qui devraient voir le jour à la place de l'HLM-J Vergnier. Les plans seront mis en ligne sur le site de Violay afin que les personnes intéressées puissent se faire connaître.

Passage du tour de France

Mme le Maire remercie les personnes qui ont contribué à la confection du maillot jaune géant qui sera installé à proximité de la Tour Matagrín.

Elle a envoyé à Bernard Thevenet l'historique et la position GPS de la Tour Matagrín afin que celui-ci transmette les éléments à la TV du Tour.

Catastrophe naturelle :

Une déclaration a été faite mais Mme le Maire attire l'attention sur le fait que lors des déclarations d'assurance pour les particuliers, cela engendre une augmentation de la franchise.

Réseau Orange :

Après une panne assez importante, les réparations ont été réalisées. Il s'avère que certaines zones ont encore des problèmes, notamment à Cherblanc. Mme le Maire le signalera au responsable du secteur.

Prochaines réunions :

- **10 Septembre 2019**
- **15 Octobre 2019**

Fait à Violay, le 9 juillet 2019

Le Maire,

Véronique CHAVEROT



[Handwritten signature in blue ink]